

REGLEMENT DE LA LIGUE REGIONALE 1 VITO MASCULINE SAISON 2024/2025



<u>Article 1</u> – NOMBRES DE PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT R1 VITO

Pour la saison 2024/2025 le championnat Régional 1 est composé de quatorze

équipes (14), dont une (1) qui dispose du statut d'équipe invitée : le CERFA FC.

Ces quatorze équipes se rencontrent en match aller-retour selon les normes de

l'IFAB, pour un total de 28 journées.

ARTICLE 2 - FORMULE DU CHAMPIONNAT R1 VITO

Le classement se fait par addition des points. Le décompte des points s'établit comme

suit :

Match gagné : 4 points

Match nul: 2 points

Match perdu : 1 point

Forfait, abandon ou pénalité : 0 point

• Constat par l'arbitre d'une équipe réduite à moins de 3 joueurs au cours d'une

rencontre : 0 point

Le match gagné par forfait ou pénalité le sera sur le score de 3 à 0. Si l'équipe déclarée vainqueur par pénalité inscrit plus de 3 buts lors de la rencontre en question, ce nombre qui sera retenu. L'équipe pénalisée, perdra, de facto, le bénéfice de ses buts marqués.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

a) En préliminaire sur le nombre de pénalités et de forfaits, l'équipe ayant le

nombre le moins important sera nécessairement mieux classé.

b) En cas d'égalité de points sur l'une des places, les équipes sont départagées

par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune

d'entre elles sur l'ensemble des matchs du championnat.

c) En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs du

championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du

nombre de buts marqués (meilleure attaque) sur l'ensemble des matchs du

championnat.

d) En cas d'égalité du nombre de buts marqués sur l'ensemble des matchs du

championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du

2

- nombre de buts encaissés (*meilleure défense*) sur l'ensemble des matchs du championnat.
- e) En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- f) En cas de nouvelle égalité, les équipes ex aequo seront départagées par la différence entre les buts concédés par chacune d'elles dans les rencontres directes entre elles.
- g) Si toujours égalité un match de départage sera organisé par la L.G.F. sur terrain neutre en cas d'impact sur les places qualificatives pour le Play off ou la relégation.

Le classement officiel du championnat est établi en fonction des résultats sur le terrain et du respect des dispositions du présent règlement et des règlements généraux.

ARTICLE 3 – TITRE / QUALIFICATIONS – ACCESSION / RELEGATION

Liminaire

L'ensemble des dispositions relatives au titre, qualifications, accessions et relégations ne s'appliquent pas au CERFA FC (équipe invitée).

a) <u>Titre et qualifications</u>

Le champion de R1 est déterminé selon les modalités indiquées à l'article 2 du présent règlement.

Le champion de la Guadeloupe est qualifié pour participer au tournoi "Champion's League "de la CONCACAF.

En cas de défection du champion, quel qu'en soit la cause ; le conseil de Ligue désigne le remplaçant en respectant le classement du championnat dans l'ordre décroissant.

Le champion de la Guadeloupe, 2ème, le 3ème et le 4ème sont qualifiés pour participer participer à la "COUPE VYV 2025" de la Ligue Antilles Guyane de Football.

b) Relégation

✓ Les 3 derniers clubs classés (12ème, 13ème, 14ème), hors CERFA descendent automatiquement en REGIONAL 2.

A l'issue de la saison 2024 -2025 il y'a deux (2) montées automatiques en provenance de la REGIONALE 2.

Le vainqueur du barrage des 2nd de Régionale 2 accédera lui aussi directement à la Régionale 1.

<u>ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE</u>

L'engagement dans les compétitions de la Ligue implique pour les clubs la connaissance du présent règlement et des règlements spécifiques avec l'obligation de s'y conformer.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS NON PREVUES

Le Conseil de Ligue peut, tout au long de la saison, établir des circulaires correctives prenant en compte la réalité du championnat et les contraintes temporelles.

Les dispositions non prévues sont traitées par le conseil de Ligue en mettant en place des dispositions particulières à tous les règlements des compétitions.

Le présent règlement a été présenté et adopté à la majorité par l'Assemblée Générale de la Ligue Guadeloupéenne de Football du 23 juin 2024, avec une application pour le début de la saison 2024/2025.